



Saint Germain du Salembre, le 4/06/2022

SOS Forêt Dordogne

à

Service de l'urbanisme du Grand Périgueux

1 boulevard Lakanal

BP 70171

24019 PERIGUEUX Cedex

Avec copie à

Mairie de Coulounieix-Chamiers

Avenue du General de Gaulle

24660 Coulounieix-Chamiers

Madame, Monsieur

L'association SOS Forêt Dordogne a reçu plusieurs signalements concernant une coupe de bois en bordure de l'avenue Winston Churchill sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Renseignements pris auprès de mairie et suite à une réunion sur site en présence des services techniques et de l'exploitant le 24 mai, il s'est avéré que ces parcelles boisées cadastrées AK 1, 9 et 10, classées en EBC (espace boisé classé), avaient fait l'objet d'une déclaration préalable pour une mise en sécurité de la voie, laquelle avait été accordée pour une profondeur de 25 mètres, le reste de la parcelle devant conserver sa vocation initiale. Il a également été constaté l'affichage par l'exploitant d'un document partiellement manuscrit et tamponné par la collectivité, faisant état d'une largeur autorisée de 100 mètres. Document en contradiction avec l'arrêté original, laissant entrevoir la possibilité d'une exploitation quasi-totale des parcelles boisées.

La collectivité a ainsi pu constater que les travaux d'exploitation en cours, n'étaient en rien conformes aux termes de la déclaration préalable. Elle a donc logiquement décidé l'arrêt immédiat du chantier !

J'attire votre attention sur le fait que la présence de ce bois sur un terrain à forte pente en surplomb de la voie, qui plus est en secteur urbain, constitue un élément de stabilité pour les sols autant qu'une zone verte dans un environnement fortement urbanisé. Son classement en EBC est de ce fait tout à fait légitime. Quant au souhait du propriétaire de voir cet EBC reclassé en zone constructible, il nous apparaît tout à fait contraire à l'esprit du secteur.

Notre association, tout en étant consciente de la nécessité d'entreprendre des travaux de mise en sécurité sur une bande d'une profondeur de 25 mètres, restera vigilante sur le maintien du couvert forestier de cet îlot boisé classé en EBC.

Pour l'association SOS Forêt Dordogne

JC NOUARD / co-président